Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260601-2026_06_07-DE

Délibération n°2026-06-07

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
28/05/2026
Date d'affichage :
28/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 1er juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON et Gaël RESMOND.

Absents excusés : Charlène LE THERIZIEN (donne procuration à Sabine MARTIN) et Erik UNTERDORFEL (donne procuration à Régis LOSSOUARN)

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DES SERVICES TECHNIQUES

Jusqu'à présent, le planning des services techniques était découpé en deux périodes avec des horaires différents pour l'hiver (7h par jour) et pour l'été (8h par jour). Les horaires, du lundi au vendredi, étaient les suivants :

- Du 1er novembre au 14 mars : 8h30-12h / 13h30-17h
- Du 15 mars au 31 octobre : 8h-12h / 13h30-17h30

Cependant, les agents des services techniques ont fait part de leur souhait de réduire leur temps de pause du midi à 1h. Après avoir étudié les différents horaires envisageables, il est proposé de réduire la pause du midi d'1h30 à 1h et de fixer la durée quotidienne de travail des agents du service technique :

- à 8h du 1er juin au 31 août (8h-12h30 / 13h30-17h)
- à 7h30 du 1er septembre au 31 mai (8h30-12h30 / 13h30-17h)

Ainsi, les agents conservent le nombre de jours RTT dont ils bénéficient jusqu'à présent (13 jours RTT par an).

Il est donc proposé de modifier les horaires des agents des services techniques tel qu'indiqué ci-dessus.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 21 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier les horaires des agents des services techniques afin de réduire leur pause déjeuner à 1 heure (au lieu d'1h30) et de fixer leur durée quotidienne de travail comme suit :
  - à 8h du 1er juin au 31 août (8h-12h30 / 13h30-17h)
  - à 7h30 du 1er septembre au 31 mai (8h30-12h30 / 13h30-17h)
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE